

## Consigne pour aider au maintien de la collecte des déchets en prenant des mesures adaptées

Pour des raisons sanitaires, il est demandé par la Préfecture d'Indre-et-Loire aux particuliers que **les mouchoirs, masques et gants usagés soient jetés dans un sac plastique dédié**, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.

Ce sac doit être **soigneusement refermé puis conservé 24 heures** avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. En tout état de cause les mouchoirs, masques et gants usagés ne doivent pas être jetés dans la poubelle des déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, plastiques) appelée poubelle « jaune ».

Cette mesure doit permettre le maintien de la collecte et le traitement des déchets en particulier des ménages, des entreprises et des établissements hospitaliers à des fréquences régulières.